



VOUS ÊTES FUTURS...

AIDES-SOIGNANTS, INFIRMIERS, MANIPULATEURS D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE,
ERGOTHÉRAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS, MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES, SAGES-FEMMES ?

BÉNÉFICIEZ D'UNE ALLOCATION D'ÉTUDES ET D'UN EMPLOI DÈS L'OBTENTION DE VOTRE DIPLÔME !

L'Agence Régionale de Santé Grand Est vous propose de signer un Contrat d'Allocation d'Études dès la **rentrée 2025** qui vous permet de percevoir :

- une indemnité allant de **6000 à 8000 €** nets par an,
- la garantie d'être **embauchés dans la région Grand Est** à l'issue de votre cursus de formation.

ET SI VOUS Y AVIEZ DROIT ?

Pour bénéficier de cette allocation, vous devez être élèves ou étudiants en avant-dernière et dernière années d'études, dans la Région Grand Est.

Vous vous engagez à travailler dès l'obtention de votre diplôme dans un établissement de la région durant le double de la durée de l'aide que vous aurez perçue.

CETTE ALLOCATION EST FAITE POUR VOUS !

Alors n'hésitez plus, et candidatez auprès de l'établissement dans lequel vous souhaitez travailler.

Date de clôture des dépôts de dossiers pour les employeurs : **12 SEPTEMBRE 2025.**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Retrouvez toutes les informations sur les Contrats d'Allocation d'Études [sur notre site](#) :

